



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 12739

## Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ce qu'elle envisage comme conséquences sur l'aménagement du territoire avec l'introduction de l'euro comme monnaie à partir du 1er janvier 1999.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question concernant les conséquences de l'introduction de l'euro comme monnaie unique sur l'aménagement du territoire. Le passage à la monnaie unique a effectivement de fortes conséquences sur l'aménagement et le développement du territoire, puisque ce passage contribue tout d'abord et globalement à l'approfondissement même de l'intégration européenne. C'est bien dans le contexte européen que sont appréhendées et construites les différentes politiques stratégiques pour l'aménagement du territoire : les grandes politiques d'infrastructures, les principales mesures de localisation et de soutien à l'activité économique, notamment de type compensatoire, ou encore les innovations réglementaires, organisationnelles, institutionnelles qui structurent largement la vie des territoires. Plus spécifiquement, l'introduction de l'euro comme monnaie unique, à savoir la suppression du taux de change à l'intérieur de l'espace monétaire européen, est porteuse d'effets économiques aux incidences spatiales non négligeables, quoique pour partie conjecturales, comme l'attestent de nombreux travaux scientifiques et différents rapports. En effet, l'espace européen devrait globalement bénéficier de la réduction des incertitudes liées au taux de change et à celle des coûts de transaction, d'économies d'échelle et d'une meilleure résistance aux chocs économiques extérieurs (ou d'une plus faible occurrence de ceux-ci), l'ensemble étant facteur de croissance. Au sein même de cet espace homogénéisé, les différents territoires pourraient, eux, connaître des évolutions plus contrastées. Pour certains d'entre eux, on assisterait à une accentuation des phénomènes de polarisation, de spécialisation économique et technologique, et donc tendanciellement à une augmentation des disparités territoriales. En raison de la permanence de différences culturelles et linguistiques entre Etats européens, ces phénomènes seraient comparativement plus prégnants au sein même des différents Etats qu'à l'échelle européenne. C'est pourquoi, les procédures actuellement engagées par le Gouvernement, et notamment les prochains contrats de plan Etat-région, la nouvelle génération des fonds structurels, les schémas de services collectifs, visent essentiellement à permettre à chaque territoire d'affirmer son positionnement dans l'ensemble ainsi constitué par une logique de projets de territoire et sur la base d'une politique publique différenciée et adaptée à chacun.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12739

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé** : aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire** : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 avril 1998, page 1855

**Réponse publiée le** : 7 août 2000, page 4682